

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DU 9 DECEMBRE 1993

DECRET N° 93-652 /M.FPRA/DGFP/DGCA/SR
PORTANT RECLASSEMENT ET NOMINATION DE
~~MADAME MOISELLE~~ SITA-LONDA (ADELAIDE YOLANDE
RAYMONDE) PROFESSEUR DE CEG DE 4^è ECHELON
DES CADRES DE LA CATEGORIE A HIERARCHIE
II DES SERVICES SOCIAUX (ENSEIGNEMENT)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 01/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les con-
ditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E
(actuellement A, B, C, D) des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/430/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres de fonctionnaires de la
République du Congo ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/5/FP/BE du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires/aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrières administratives et
reclassements notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 67/304/MT-DGT du 30 Septembre 1967 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres de la Catégorie A de l'Enseignement
Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20
et 21 du décret n° 64/165 du 22 Mai fixant le statut commun des cadres de
l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/480 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant
l'article 2 du décret n° 82/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situations
administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 93/652 du 9 Décembre 1993 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/653 du 24 Juin 1993 portant nomina-
tion des membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/654 du 19 Juillet 1993 portant orga-
nisation des attributions des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

.../...

35

Par l'arrêté n° 3016/MESSI.DGFP.DGPCE.SCC du 12 Mai 1988 autorisant certains fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement) déclarés définitivement admis au concours Professionnel à suivre un stage de Formation des Professeurs de Lycée à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education (INSEED) de Brazzaville en tête : MPIA Paul ;

Par l'arrêté n° 5509/MESSI.DGPCE du 5 Juillet 1989 portant promotion au titre de l'année 1988 de certains Professeurs de CEG des Cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (Enseignement) en tête : MBOUANI Alexis Gabriel ;

Par les résultats des Concours d'entrée à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education (INSEED) pour la Formation des Professeurs de Lycées Session de Mars 1986 en date du 23 Juin 1986 ;

Par la lettre n° 0045/MESSRS.DGES.DPAA du 2 Février 1990 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur, chargé de la Recherche Scientifique transmettant le dossier à l'intéressé.

SECRET :

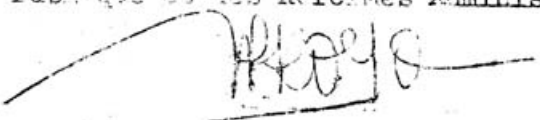
ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n°67/304 du 30 Septembre 1957 susvisé, ~~Mlle~~ Mlle ~~moiselle~~ moiselle SITA LONDA (Adelaïde Yolande Raymond) Professeur de CEG de 4^e échelon indice 940 des cadres de la catégorie A hiérarchie III des services sociaux (Enseignement) en service au Lycée Technique du 1er Mai de Brazzaville, titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL) Option : Anglais (1^{er} session 1988) délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville est reclassée à la catégorie A hiérarchie I et nommée Professeur Certifié de 3^{ème} échelon indice 1010 AGC - NEANT ;

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 26 Septembre 1988 date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage et de la solde pour compter du 1^{er} Juillet 1990 sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 9 Décembre 1993

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Reformes Administratives


Jean Prosper KOUO


- Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGCO

AMPLIATIONS :

JONG
EGFP/DGCA
DGFP/DE
DGE
DGCF
MESSRS/DPAA

DOSSIER 2
INTERESSE 1
SGG/BC 2/-